LEGENDE

- Limite communale
- Limites de zones
- Espaces boisés classés
- Plantation à réaliser
- Emplacements réservés
- Amendement DUPONT - Reculement minimal
- Eléments de paysage
- Bâtiments dont le changement d'affectation est autorisé en zone A

DPU Le Droit de Préemption Urbain est applicable à l'ensemble des zones U et AU

Information

- Canalisation Air Liquide

COMMUNE D'ARS-LAQUENEXY

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

RÈGLEMENT

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
02 / Le Village
1/2000ème

Édition du document	Dates de référence			Procédure en cours
21/09/2026	Approbation du PLU	DCM	16/05/2012	
	Mise à jour n° 1	AM	15/12/2016	
	Modif. simplifiée n° 1	BC	02/07/2018	
	Mise à jour n° 2	AM	11/12/2018	
	Modif. simplifiée n°2	DBM	21/09/2026	

EURO-MÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE • 3 Place du Parlement de Metz • CS 30353 • 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 • F. 03 57 88 32 68 • eurometropolemetz.eu

A
UB
2AU
N
1AU
UA
1AUa
UE
UX
Ndn
1
2
3
4
5
6
7
8